

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat et  
des sessions de la Conférence des Parties

RAPPORT FINANCIER SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL  
POUR 2020-2022

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Introduction

2. Dans la résolution Conf. 17.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2017-2019*, adoptée à sa 17<sup>e</sup> session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties, entre autres points:

*SE FÉLICITE des trois propositions budgétaires soumises par le Secrétariat pour la période budgétaire 2017-2019 et PRIE le Secrétaire général de préparer des propositions budgétaires suivant la même présentation pour examen par la Conférence des Parties à sa 18<sup>e</sup> session, comprenant, au minimum, un scénario budgétaire à croissance nominale zéro, un scénario budgétaire à croissance réelle zéro et, en consultation avec le Comité permanent, si nécessaire, un troisième scénario.*

3. À sa 70<sup>e</sup> session (Sochi, octobre 2018), le Comité permanent a pris note du rapport du Secrétariat (voir le document [SC70 Doc. 7](#)) sur les trois scénarios budgétaires proposés pour la période triennale 2020-2022.

Vue d'ensemble des scénarios budgétaires proposés

4. En réponse à ces demandes, le présent document présente le budget et le programme de travail chiffré pour la période triennale 2020-2022, en prenant en compte l'augmentation des besoins et des opportunités du Secrétariat pour la période triennale.
5. Les informations représentent la continuation des activités mises en œuvre au cours de la période triennale 2017-2019, et tiennent compte de l'évaluation des activités par le Secrétariat, des ressources disponibles, des demandes d'assistance des Parties pour soutenir leur mise en œuvre de la Convention, des décisions et résolutions adoptées à la CoP17, ainsi que des résultats obtenus au cours de cette période.
6. La proposition de dotation en personnel pour chacun des scénarios budgétaires a été préparée sur la base des hypothèses suivantes:
  - a) L'utilisation des coûts salariaux standard communs des Nations Unies pour les années 2018-2019 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale en octobre 2018 et le coefficient d'ajustement de 72,2 applicable à Genève ont été utilisés pour calculer les dépenses de personnel pour 2019, et ont été augmentés de 2 % par an au cours de la période triennale comme convenu à la CoP17. Il convient de noter que cet ajustement ne reflète pas une augmentation des salaires du personnel, mais vise à amortir l'impact de l'inflation et des fluctuations des taux de change;

- b) Réduction du coefficient d'ajustement applicable à Genève de 5,2 % pour les membres du personnel recrutés au plan international, lequel est fixé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) sur la base d'une étude du coût de la vie à Genève fin 2016 et début 2017. Le coefficient d'ajustement plus faible est appliqué depuis février 2018;
  - c) En outre, les changements dans les coefficients d'ajustement des postes et les fluctuations monétaires étant difficiles à prévoir, le Secrétariat recommande l'utilisation des coûts salariaux des Nations Unies qui ont été la norme au cours des exercices précédents. Si les coûts salariaux fluctuent au cours de la période triennale en raison des variations du taux de change entre l'USD et le CHF, le Secrétariat pourra demander au Comité permanent d'approuver tout prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale principal (CTL – *core trust fund*) pour couvrir les dépenses salariales réelles, si les coûts salariaux standard projetés des Nations Unies se révèlent sous-estimés par rapport aux coûts réels;
  - d) Nouvel âge de départ à la retraite fixé à 65 ans pour les membres du personnel recrutés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour les membres du personnel en place répondant à certaines conditions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 67/257 et 70/244 sur les ressources humaines); et
  - e) Pause dans la mise en place à coûts neutres du cadre directeur pour la mobilité et l'évolution des carrières en 2018 pour tous les membres du personnel recrutés au plan international, lequel prévoit des mutations géographiques tous les quatre à sept ans, suivant le lieu d'affectation (pour Genève, tous les sept ans). La pause a été décidée par le Secrétaire général des Nations Unies en octobre 2017 ce qui laissera le temps de réaliser un examen approfondi et une évaluation du cadre directeur.
7. Le calcul de la contribution annuelle moyenne évaluée de chaque Partie est basé sur le barème actuel des quotes-parts de l'ONU pour la période 2016-2018, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015, et est ajusté pour tenir compte du fait que tous les États membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention.
8. Lors de la rédaction du présent document, le nouveau barème des quotes-parts de l'ONU pour la période 2019-2021 n'était pas disponible. Ainsi, lors de sa publication, un barème révisé des quotes-parts pour la période triennale sera appliqué afin de calculer la contribution des Parties pour la période triennale 2020-2022.

#### Présentation des propositions budgétaires respectives et de leurs scénarios

9. Le programme de travail chiffré et le budget pour la période triennale 2020-2022 ont été élaborés et sont présentés dans un format similaire à celui présenté à la CoP17, et maintiennent les rubriques budgétaires fonctionnelles actuelles et la plupart des activités avec quelques ajustements d'activités spécifiques, si nécessaire. En outre, le Secrétariat a inclus toute incidence budgétaire et toute incidence sur la charge de travail du Secrétariat ou des comités permanents, ainsi qu'une indication de la source de financement.
10. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Secrétariat de l'ONU, le Secrétariat applique un taux de 13 % pour les dépenses d'appui aux programmes sur les ressources générales et les fonds extrabudgétaires volontaires afin de couvrir les dépenses liées à l'appui administratif au Secrétariat.
11. Comme présenté aux 69<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> sessions du Comité permanent (voir les documents [SC69 Doc. 9.1](#) et [SC70 Doc. 9.1](#)), une politique de répartition des dépenses d'appui aux programmes a été introduite par le PNUE et est entrée en vigueur le 5 mai 2017. Le PNUE en conserve le tiers pour ses services. Les deux tiers restants sont utilisés pour couvrir les coûts d'"initiatives d'entreprise" telles qu'Umoja, le dispositif de prestation de services centralisée (GSDM – *Global Service Delivery Module*) et de gestion des données de référence (MDM – *Master Data Management*), ainsi que les coûts d'appui au Secrétariat fourni par l'équipe de support administratif composé d'un poste P-4 et de deux postes de services généraux.
12. Les tableaux 1 et 2 ci-après donnent une vue d'ensemble des ressources inscrites au budget principal au titre des postes et des autres objets de dépense selon les trois scénarios budgétaires présentés dans les annexes 2 à 4 du présent document et en comparaison avec les ressources approuvées pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019.

Tableau 1 – Ressources financières inscrites au budget principal (en USD)

Budget principal approuvé pour 2014-2016	18 510 131
Budget principal approuvé pour 2017-2019	18 554 791
Proposition pour 2020-2022 (scénario 1 – croissance réelle zéro)	18 810 054
Proposition pour 2020-2022 (scénario 2 – croissance nominale zéro)	18 565 748
Proposition pour 2020-2022 (scénario 3 – croissance progressive)	21 894 887

Tableau 2 – Ressources inscrites au le budget principal au titre des postes

	Nombre	Niveau
Budget principal approuvé pour 2014-2016	22,25	1 D-2, 5 P-5, 5 P-4, 3.25 P-3, 8 GS
Budget principal approuvé pour 2017-2019	24,25	1 D-2, 5 P-5, 5 P-4, 3.25 P-3, 1 P-2, 9 GS
Proposition pour 2020-2022 (scénario 1 – croissance réelle zéro)	24,25	1 D-2, 5 P-5, 5 P-4, 3.25 P-3, 1 P-2, 9 GS
Proposition pour 2020-2022 (scénario 1 – croissance nominale zéro)	24,25	1 D-2, 5 P-5, 5 P-4, 3.25 P-3, 1 P-2, 9 GS
Proposition pour 2020-2022 (scénario 3 – croissance progressive)	27,25	1 D-2, 5 P-5, 5 P-4, 4.25 P-3, 2 P-2, 10 GS

#### Scénario 1 – Croissance réelle zéro

13. Le scénario 1, annexe 2, propose une augmentation annuelle moyenne de 85 088 USD du montant du budget pour la période triennale. Ce scénario maintient le nombre actuel de postes, mais comprend une hausse des coûts de fonctionnement liés aux dépenses de fonctionnement réelles au cours de la période 2017-2018, et reflète les coûts supplémentaires liés à l'organisation des sessions des organes directeurs et des comités scientifiques.
14. L'appendice A de l'annexe 2 présente le programme de travail chiffré du Secrétariat, adapté à son organigramme fonctionnel, ainsi que l'ordre de priorité des activités du Secrétariat, les ressources annuelles nécessaires pour chaque activité et les besoins actuellement prévus en ressources extérieures.
15. L'appendice B présente le budget de fonctionnement principal au titre du Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) et inclut des ajustements de plusieurs coûts de fonctionnement pour refléter l'analyse des dépenses de 2017-2018. Cette annexe reflète les coûts réels d'organisation des réunions des organes directeurs et des comités scientifiques en fonction du nombre d'interprètes nécessaires, des dépenses logistiques et de sécurité, tels que présentés lors des 69<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> sessions du Comité permanent (voir documents [SC69 Doc. 7](#) et [SC70 Doc. 6](#)).
16. L'appendice C présente le budget de fonctionnement principal organisé par niveau de classe au format Umoja.
17. L'appendice D présente les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) et les contributions volontaires recherchées par le Secrétariat. Il convient de noter que les estimations des dépenses sont indicatives et que la mise en œuvre des activités dépendra de la disponibilité des ressources.
18. L'appendice E présente le barème des contributions de chaque Partie. Il est basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2015 et ajusté pour tenir compte du fait que tous les États membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la CITES.
19. L'appendice F contient les coûts salariaux standard communs de l'ONU pour 2018-2019 pour l'affectation à Genève, et a été utilisé pour calculer les coûts de personnel pour la période triennale 2020-2022.

20. L'appendice G présente le tableau indicatif des effectifs et comprend des tableaux sur les postes du Secrétariat bénéficiant d'un financement principal ou ceux bénéficiant de financements externes.
21. Le budget de fonctionnement global dans ce scénario serait de 18 810 054 USD, soit une augmentation de 1,38 % par rapport au budget de fonctionnement adopté pour la période triennale 2017-2019.

#### Scénario 2 – Croissance nominale zéro

22. Dans ce scénario, illustré à l'annexe 3, le niveau actuel des dépenses de personnel et de fonctionnement est maintenu au niveau de 2017-2019 et reflète les coûts salariaux standard communs des Nations Unies pour 2018-2019, tandis que des changements ont été apportés aux coûts de fonctionnement pour les maintenir à un niveau donné.
23. Les appendices A à G présentent des informations similaires à celles présentées ci-dessus pour le scénario 1.
24. Le scénario de croissance nominale zéro prévoit un ajustement des coûts de fonctionnement sur la base des dépenses réelles pendant la période 2017-2018, ce qui, en cas d'adoption, placerait le Secrétariat dans une situation difficile, car les fonds ne seraient pas suffisants pour couvrir les dépenses prévues pendant la période 2020-2022.
25. Le budget de fonctionnement global selon ce scénario serait de 18 565 748 USD, soit une augmentation de 0,06 % par rapport au budget triennal en cours pour 2017-2019, financé par le Fonds d'affectation spéciale principal (CTL).

#### Scénario 3 – Croissance progressive

26. Le scénario de croissance progressive présenté à l'annexe 4 du présent document s'appuie sur le scénario de croissance réelle zéro et inclut les propositions décrites ci-après, en référence aux rubriques respectives et aux estimations de coûts annuels par activité et entièrement financées par le Fonds d'affectation spéciale principal (CTL):
  - a) Prise en compte des spécialistes de la nomenclature participant au Comité pour les animaux ou au Comité pour les plantes en 2020 et 2021 avec un coût annuel de 8800 USD pour les voyages inclus dans la rubrique A-7 et conformément à la révision de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17), *Constitution des comités*;
  - b) Réglementation du commerce de spécimens non prélevés dans la nature (reproduction en captivité), comme décrit dans le document CoP18 Doc. 57 avec les coûts suivants: 40 000 USD en 2020 et, par la suite, 15 000 USD par an pour 2021-2022 et reflétés dans l'activité A-9;
  - c) Disposition relative au stockage et à la gestion des données sur le commerce illégal conformément au document CoP18 Doc. 36 sous la rubrique C-8, avec 188 983 USD pour 2020 et un montant annuel de 165 223 USD chacun pour les années 2021 et 2022;
  - d) Établissement d'un Programme d'assistance au respect de la Convention (CAP - *Compliance Assistance Programme*), inclus dans la rubrique D-11 avec une estimation des coûts annuels de 207 200 USD, telle que cela est décrit dans le document CoP18 Doc. 28;
  - e) Matériel de communication et de sensibilisation au titre de l'activité E-2 avec un coût annuel estimé à 25 000 USD;
  - f) Coordination par le Secrétariat de la Journée mondiale de la vie sauvage le 3 mars, avec un coût annuel de 15 000 USD au titre de l'activité E-15; et
  - g) Augmentation des ressources en personnel avec trois (3) postes supplémentaires pour aider à la mise en œuvre du programme de travail: un poste d'administrateur pour l'assistance au respect de la Convention de niveau P-3 travaillant avec le Programme d'assistance au respect de la Convention (CAP - *Compliance Assistance Programme*) et le Processus des plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) ainsi qu'à des tâches relatives à l'élevage en captivité; un poste de spécialiste des espèces marines au niveau P-2; et un poste d'assistant de recherche, au niveau des services généraux, apportant un soutien programmatique et administratif aux programmes respectifs.

27. Les appendices A à G présentent des informations similaires à celles présentées ci-dessus pour les scénarios 1 et 2.
28. Le budget de fonctionnement global selon ce scénario – financé par le Fonds d'affectation spéciale principal – s'élèverait à 21 894 887 USD, soit une augmentation de 18 % par rapport au budget de fonctionnement adopté pour la période triennale 2017-2019.

#### Projet de résolution proposé

29. Un projet de résolution, *Financement et programme de travail chiffré du Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, est présenté à l'annexe 1 du présent document, et est basé sur la résolution Conf. 17.2, avec le nouveau texte proposé souligné et les suppressions barrées.

#### Consultation sur les scénarios budgétaires proposés

30. Le Mémoire d'Entente conclu entre le Comité permanent de la Conférence des Parties à la CITES et le Directeur exécutif du PNUE indique ce qui suit au paragraphe 23:

*“Le Comité permanent est conscient qu'une copie du projet de budget du Secrétariat sera communiquée au Directeur exécutif pour examen et commentaires relatifs à toute question relevant directement du rôle et des fonctions du Directeur exécutif avant que le budget final proposé soit soumis par le Secrétaire général pour examen à la Conférence des Parties”.*

31. Par conséquent, le Secrétaire général a transmis les projets de scénarios budgétaires au siège du PNUE le 21 décembre 2018 pour examen et commentaires.
32. Les commentaires reçus du PNUE ont été pris en compte dans les scénarios budgétaires définitifs proposés présentés dans les annexes au présent document.

#### Recommandation

33. Compte tenu des changements et de l'augmentation notables de la charge de travail du Secrétariat ainsi que de l'utilisation prudente et bien gérée des ressources, le Secrétariat demande à la Conférence des Parties d'envisager le scénario de budget de croissance progressive présenté à l'annexe 4 du présent document lors de l'examen et de l'adoption du budget triennal 2020-2022.

#### Annexes du présent document

34. Le présent document comprend une annexe contenant le projet de résolution, *Financement et programme de travail chiffré du Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, et sept appendices pour chaque scénario budgétaire, comme suit:

Annexe 1    Projet de résolution sur le financement et le programme de travail chiffré du Secrétariat pour la période triennale 2020-2022

Annexe 2    Scénario 1 – Budget à croissance réelle zéro

Appendice A: Programme de travail chiffré proposé pour 2020-2022 par niveau d'activité

Appendice B: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour 2020-2022, par niveau de code budgétaire;

Appendice C: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour 2020-2022, dans la présentation Umoja des Nations Unies;

Appendice D: Budget indicatif pour le Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) pour 2020-2022, par niveau de code budgétaire;

Appendice E: Barème des contributions pour la période triennale 2020-2022 au Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour les Parties sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2016-2018

Appendice F: Coûts salariaux standard des Nations Unies pour Genève pour la période triennale 2020-2022

Appendice G: Tableau indicatif des effectifs pour la période triennale 2020-2022

Annexe 3 Scénario 2 – Budget à croissance nominale zéro

Appendice A: Programme de travail chiffré proposé pour 2020-2022 par niveau d'activité

Appendice B: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour 2020-2022, par niveau de code budgétaire;

Appendice C: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour 2020-2022, dans la présentation Umoja des Nations Unies;

Appendice D: Budget indicatif pour le Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) pour 2020-2022, par niveau de code budgétaire;

Appendice E: Barème des contributions pour la période triennale 2020-2022 au Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour les Parties sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2016-2018

Appendice F: Coûts salariaux standard des Nations Unies pour Genève pour la période triennale 2020-2022

Appendice G: Tableau indicatif des effectifs pour la période triennale 2020-2022

Annexe 4 Scénario 3 – Budget de croissance progressive

Appendice A: Programme de travail chiffré proposé pour 2020-2022 par niveau d'activité

Appendice B: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour 2020-2022, par niveau de code budgétaire;

Appendice C: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour 2020-2022, dans la présentation Umoja des Nations Unies;

Appendice D: Budget indicatif pour le Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) pour 2020-2022, par niveau de code budgétaire;

Appendice E: Barème des contributions pour la période triennale 2020-2022 au Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour les Parties sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2016-2018

Appendice F: Coûts salariaux standard des Nations Unies pour Genève pour la période triennale 2020-2022

Appendice G: Tableau indicatif des effectifs pour la période triennale 2020-2022